

Motion à propos du projet de LPPR

Motion votée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale de l'unité de recherche Éducation, cultures, politiques (ECP) (Université Lyon 2, Université Jean-Monnet Saint-Etienne, INSPE-Université Lyon 1, ENS de Lyon), mercredi 22 janvier 2020.

Les membres de l'unité de recherche ECP ont pris connaissance des éléments contenus dans les rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Soucieux de préserver une université ouverte à toutes et tous et de lutter contre toutes les formes de précarité des personnels, les membres de l'unité de recherche ECP réaffirment leur attachement au statut pérenne des enseignant·es-chercheur·es, des enseignant·es, des chercheur·es et des personnels BIATSS et s'opposent au développement de la précarité dans l'ESR.

Les membres de l'unité de recherche ECP s'opposent à la précarisation des personnels non-titulaires, par des recrutements sur vacations ou sur la base de contrats sur projets qui dérogent aux dispositions statutaires. De telles mesures auraient des effets néfastes pour l'enseignement comme pour la recherche, effets qui seraient renforcés par les clivages engendrés entre les personnes recrutées selon différents statuts.

Les membres de l'unité de recherche ECP sont opposés à la suppression de procédures qui garantissent l'équité de traitement des personnes : qualification, modalité de recrutement, définition du service et attribution des promotions.

Les membres de l'unité de recherche ECP dénoncent la modularisation des services induite par la suppression de la référence aux 192 heures équivalent TD pour définir le service d'enseignement et la prise en compte des heures complémentaires, ainsi que de la clause d'accord des intéressé·e·s pour la modulation des services. Ils et elles s'opposent à de telles mesures mettant en danger à la fois les activités d'enseignement et de recherche.

Les membres de l'unité de recherche ECP réaffirment l'interfécondité enseignement-recherche comme principe d'une formation universitaire de qualité. Ils dénoncent la quantité importante et croissante du travail invisible et donc non rémunéré des enseignant·e·s-chercheur·e·s, en particulier celle des tâches administratives qu'ils et elles réalisent en lieu et place de personnels compétent·e·s, et cela au détriment de leur mission prioritaire d'enseignement et de recherche.

Les membres de l'unité de recherche ECP rappellent leur attachement à un traitement national, collégial et impartial des différents aspects de la carrière des enseignant·e·s-chercheur·e·s et des personnels BIATSS. Ils et elles contestent la remise en cause des statuts de tous les personnels. Ils et elles appellent l'ensemble des collègues à la vigilance et à la mobilisation pour s'opposer à toute tentative de déstabilisation du cadre des activités d'enseignement et de recherche à l'université.

Les membres de l'unité de recherche ECP dénoncent une orientation politique allant dans le sens de la marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme en témoigne, par exemple, l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiant·e·s étranger·e·s.

Les membres de l'unité de recherche ECP demandent que soit arrêté le processus actuellement engagé. Ils et elles s'associent avec l'ensemble des personnels d'enseignement, de recherche, administratifs et techniques mobilisés pour demander la réunion, dans les plus brefs délais, d'États généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'initiative de la communauté des enseignant·e·s-chercheur·e·s et de leurs organisations représentatives.